



Les Jeudis du pS-Eau n°11

Organisé en partenariat avec l'ONEMA et la Ville de Grenoble

L'accès à l'eau potable, défi du XXI^{ème} siècle : quelle implication des acteurs locaux dans le cadre des coopérations internationales ?

En présence de :

- Bernard Macret, Adjoint aux solidarités internationales de la Ville de Grenoble
- Olivier Bertrand, Président de Eau de Grenoble et conseiller départemental
- Raphaël Trouiller, Directeur de l'ONG Tetraktys
- Sophie Charpentier, chargée d'études au pS-Eau

Animation : Eric Recoura, Directeur des Relations Internationales à la Ville de Grenoble

Jeudi 3 décembre 2015
A la Maison de l'International à Grenoble

Compte-rendu

❖ Introduction



Pour cette dernière édition de l'année des Jeudis du pS-Eau, le pS-Eau a souhaité s'associer à la Ville de Grenoble qui organise chaque semaine « les jeudis de l'international ». Ce RV hebdomadaire fédère de nombreux acteurs associatifs grenoblois autour d'un thème différent chaque semaine.

Pour cette soirée, un sujet un peu plus technique a été choisi, l'accès à l'eau potable. Un sujet qui, à la veille de la Cop 21, correspond plus que jamais à un enjeu planétaire majeur et qui le sera encore davantage dans les années à venir, avec une ressource en eau de plus en plus difficilement accessible.

Autre évènement majeur de l'année 2015 où la question de l'accès à l'eau potable a été au cœur des débats : l'adoption des Objectifs pour le Développement Durable (ODD) avec un objectif spécifique « eau » qui n'apparaissait pas comme tel dans les précédents Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Ainsi, dans le cadre de leurs activités respectives et à l'heure où cette question fait partie des grands enjeux de la Cop 21, le pS-Eau et la Maison de l'International ont souhaité s'associer pour co-organiser un débat citoyen autour de la mobilisation des acteurs du territoire en faveur de l'accès à l'eau potable. Un sujet qui a été combattu très fortement à Grenoble, quelques années en arrière, pour le retour à une régie publique de l'eau.

❖ Un territoire dynamique et ouvert sur l'international

En 2014, au niveau national, 25 millions d'euros ont été mobilisés par environ 230 collectivités territoriales françaises et les 6 agences de l'eau, dont 20,6 millions via le dispositif 1%.

Sur ces 25 millions, un peu plus de 12 millions ont été engagés par les collectivités territoriales en faveur de l'accès à l'eau et l'assainissement dans les pays en développement. Les raisons de l'engagement d'une collectivité à l'international sont diverses, mais il s'agit avant tout d'un choix politique impulsé par un ou des élus qui souhaitent voir les actions de leur collectivité s'inscrire à l'international, et qui doit trouver écho au sein de la population locale. Les collectivités qui se mobilisent sont petites, grandes, urbaines, rurales et de tous bords politiques.

10 ans après la mise en application de la loi Oudin-Santini, on comptabilise près de 200M€ investis dans des actions à l'international impliquant entre 300 et 400 collectivités françaises pour environ 300 projets chaque année.

Sur le territoire grenoblois, cette volonté politique est particulièrement forte avec la mobilisation de nombreux acteurs publics dans des projets de solidarité internationale et plus spécifiquement

dans le secteur de l'eau : le Conseil Départemental de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole¹, Eau de Grenoble, le SIERG². On observe donc un ensemble d'acteurs engagés sur un territoire réduit, avec à leurs côtés un tissu associatif riche (environ 300 associations de solidarité internationale).

Particulièrement ouverte sur le monde, la Ville de Grenoble - jusqu'à présent peu investie sur les thématiques de l'eau et de l'assainissement qui sont des compétences métropolitaines - entretient 19 relations de coopération décentralisée et jumelages.

Par ailleurs, situé sur le bassin versant relevant de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (la plus grande contributrice de la solidarité internationale dans le domaine de l'eau en 2014 avec près de 4,5 millions mobilisés), Grenoble est également situé en Rhône-Alpes, la région la plus engagée dans le secteur de l'eau et de l'assainissement à l'international, avec environ 500 000 euros mobilisés en 2014 et l'engagement de nouvelles collectivités.

❖ La création de la SPL Eau de Grenoble Alpes, le résultat d'un combat engagé depuis longtemps

L'engagement de la SPL Eau de Grenoble Alpes (son nouveau nom depuis septembre dernier) est lié à son histoire et plus généralement à l'histoire de la gestion du service public de l'eau à Grenoble. Cette histoire assez ancienne a porté sur la mobilisation autour des enjeux locaux de l'eau dans la région grenobloise, notamment de la part des citoyens. Au début des années 90, le retour à une régie publique de l'eau a en effet constitué un combat fort.

Cette mobilisation a tout d'abord porté sur la qualité de l'eau. Grenoble est la seule ville de cette importance qui bénéficie d'une eau pure toute l'année, grâce aux captages de Rochefort qui pompent une eau non traitée, un cas unique en France. Pour obtenir cette eau de qualité, un important travail a été mené sur la ressource et sur les champs de captage. Rochefort est classé réserve naturelle régionale (RNR) depuis 10 ans.

Un travail a également été mené sur le prix de l'eau. Même si la situation géographique de la ville de Grenoble (proximité des montagnes et présence de 2 fleuves) permet d'avoir facilement de l'eau en abondance dans une ville dense, il y a une véritable volonté de maintenir un des plus bas prix de France. Cette volonté est une gageure et un objectif que l'on souhaite maintenir depuis que la compétence eau potable est devenue métropolitaine.

Ces derniers mois, à l'échelle de l'agglomération, énormément de changements dans le domaine de l'eau se sont accompagnés d'importants jeux d'acteurs en l'espace de très peu de temps.

En 2014, suite à de nombreux débats, un premier pas a été franchi avec la fusion de la Sergadi (société d'économie mixte dont l'actionnaire majoritaire était le Sierg et qui avait pris le statut de SPL depuis le 1^{er} janvier 2014) et la SPL Eau de Grenoble, au sein d'un même organisme : la SPL Eau de Grenoble Alpes. L'outil qui a ainsi été mis en place a permis de faire travailler ensemble ces différentes équipes.

¹ Engagé dans une coopération décentralisée avec Bethléem depuis le 1^{er} janvier 2015, en partenariat avec l'AFD, les agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône Méditerranée Corse, et WSSA (partenaire palestinien).

² Depuis la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015, le SIERG est composé de 7 communes (principalement du Grésivaudan + Oz-en-Oisans), les 26 autres étant désormais sur le territoire de la Métro.

Le 1^{er} janvier 2015, avec la prise de la compétence de l'eau potable par la Métropole, un nouveau schéma s'est mis en place avec la création d'une régie au niveau métropolitain (sur le modèle grenoblois). Il existait déjà une régie d'assainissement, il existe désormais une régie pour l'eau potable avec un conseil d'exploitation unique pour les deux régies et un outil qui a été conservé, la SPL Eau de Grenoble³.

La SPL est issue de cette histoire, de cette mobilisation forte autour des enjeux de l'eau. Elle a participé à un certain nombre de combats au niveau national pour maintenir des acteurs publics de l'eau, pour re-municipaliser des réseaux en France. Elle est également à l'initiative d'un groupement, *France eau publique*, qui est le lobby de l'eau publique en France, face à un autre grand lobby, celui des acteurs privés de l'eau, des concessionnaires de réseaux. Aux côtés de la Ville de Paris qui a re-municipalisé son eau, ce réseau, fédérateur des acteurs publics de l'eau, a ainsi été constitué.

La politique de coopération internationale de la SPL fait partie de cette mobilisation autour des enjeux de l'eau, ici comme ailleurs, en fonction des décisions prises par les collectivités actionnaires de la SPL.

❖ Les actions internationales de la SPL

Sur le volet coopération internationale, ce sont aussi des histoires humaines. Il faut en effet des personnes qui s'impliquent et qui soient moteurs pour que des structures comme la SPL s'engagent à l'international alors qu'elles n'ont pas toujours cette culture de la coopération décentralisée, contrairement aux collectivités locales qui ont des services pour suivre les projets et partenariats. Cette absence de culture de l'international et de ressources humaines explique peut-être les raisons pour lesquelles le 1% autorisé par la loi n'est pas facile à mobiliser auprès de ces acteurs (syndicats, régies, etc.).

L'origine du projet est liée à une personne de la SPL qui connaissait très bien le Niger et a réussi à entraîner la régie, puis la SPL, sur un projet de réhabilitation de puits à Agadez (au nord du Niger) dans lequel elle était impliquée à titre personnel. Ce projet a démarré vers 2008, sur 2 communes pastorales habitées par des nomades qui utilisent des puits pour l'alimentation animale et humaine. Une 1^{ère} campagne a été réalisée entre 2010 et 2013 pour une 20aine de puits, puis une 2^{ème} campagne pour 9 puits.

L'objectif était de réhabiliter, non d'en créer de nouveau et de mettre l'accent sur l'entretien des ouvrages avec des formations à destination des usagers et l'élaboration d'une charte d'utilisation. Le travail a été mené en lien étroit avec les populations et les chefferies locales. Le projet, dont le montant total s'élève à 300 000 €, a bénéficié de l'appui financier de l'agence de l'eau RMC et a été mis en œuvre par l'association française Puits du désert avec d'une association locale nigérienne en charge du suivi sur place. On estime le nombre de personnes impactées par ce projet à 7 ou 8 000, plus le cheptel, très important dans ces régions (les puits, espacés de 5 à 10km, sont destinés avant tout à alimenter le bétail).

³ Le statut de SPL est un statut récent, créé en 2011, pour une société 100% publique. Les actionnaires sont en effet uniquement des collectivités locales : la Métropole (au 2/3) qui exerce la compétence sur 49 communes, ainsi que la ville de Grenoble et le Sierg qui, de par la prise de compétences eau par la métropole, a réduit son périmètre aux communes hors métropole (7 communes, essentiellement dans le Grésivaudan).

La volonté de communiquer auprès du grand public en France est très présente puisqu'un film est en cours de réalisation pour valoriser le projet et promouvoir les actions réalisées.

⇒ *Quels impacts vont avoir les récents changements (création de la Métropole, absorption d'une grande partie des communes du Sierg par la SPL) sur les politiques internationales de ces acteurs ?*

La question se pose pour un certain nombre d'associations comme Graine de Sable 38 qui bénéficiait d'un appui du Sierg pour la réalisation de 11 puits bénéficiant à près de 11 000 personnes au Niger. La commune de Bresson est désormais rattachée à la Métro... Qui sera l'interlocuteur ? Sur quels appuis compter ?

La SPL est avant tout un outil des collectivités. La compétence eau est exercée par les collectivités, contrairement à un syndicat à qui on transfère la compétence. Une collectivité peut ainsi souhaiter faire porter une politique de coopération via l'outil, mais la possibilité de la faire porter directement par la collectivité demeure également possible.

Le transfert de compétences et la fusion des deux sociétés ont entraîné énormément de travail pour les équipes ainsi que le chantier mené sur la mise en place d'une tarification sociale de l'eau (mené avec la CAF), donc pour l'instant, la coopération internationale n'a pas fait l'objet de beaucoup de débats ni au sein du conseil d'administration de la SPL, ni au niveau de la Métropole. Mais, dans un 1^{er} temps, ***l'idée est de stabiliser une coopération qui a du sens plutôt que d'aller sur plusieurs objectifs que l'on aurait du mal à suivre dans les premières années de création de cette nouvelle société.***

❖ La mobilisation de financements locaux par des acteurs grenoblois, dans un contexte en pleine évolution

L'ONG Tetraktys, dont les actions sont axées sur les enjeux de développement durable et d'éducation à la citoyenneté, a été amenée à travailler sur l'eau à partir de projets de développement touristique qui constituent leur cœur de métier. La mise en place d'infrastructures touristiques nécessite inévitablement la construction d'équipements sanitaires et hydrauliques, et l'élargissement de l'accès à ces services aux populations des villages. L'originalité des interventions de Tetraktys repose sur le lien entre des actions en faveur de l'eau et des actions de développement local, dans un projet intégré de territoire.

Une autre forme d'initiative est la fédération des acteurs sur les territoires. L'initiative « *Ensemble ailleurs autour de l'eau* » a été créée pour regrouper des acteurs publics et privés autour d'un projet commun d'accès à l'eau potable.

Deux projets soutenus par des acteurs locaux ont été présentés. Un projet au Maroc en lien avec le Conseil départemental (CD) de L'Isère dont l'objectif est de créer un gîte villageois qui nécessitait de capter une source sur l'autre versant de la montagne. Techniquement, le projet était assez complexe mais avec l'appui de l'agence de l'eau et du CD, une étude pour envisager des solutions techniques a été réalisée. La commune de Pont-en-Royans a trouvé l'idée intéressante. Il s'agit d'une commune dont le territoire est fortement lié à l'eau, le Musée de l'eau et la présence de 2 rivières du Vercors en témoignent. Le maire, le responsable de l'Epic et du musée de l'eau ont souhaité avoir une activité concrète sur laquelle s'appuyer pour s'adresser au jeune public.

Le projet implique les autorités locales et le ministère de l'eau du Maroc pour s'assurer qu'il s'agit bien d'une priorité au niveau de l'Etat. La commune a participé financièrement (5000 €) ainsi que

les villageois pour creuser la tranchée. Le système mis en place relève de la propriété communale et la gestion a été discutée au sein du village (tarification, échelon des cotisations). Depuis 3 ans, le projet est relativement pérenne et fonctionne avec une caisse de 1200 €/an pour gérer les dysfonctionnements.

Comme pour les puits au Niger un film a été réalisé et est devenu un outil de sensibilisation pour expliquer ici, sur nos territoires, en quoi ce projet a changé la vie d'une jeune fille du village qui témoigne. Projeté au musée auprès d'un public adulte et jeune public, et dans les collèges et écoles, le film est un support qui a du sens pour les futurs citoyens et qui encourage l'ouverture, la prise de conscience des jeunes.

L'autre exemple est un projet à Madagascar où il y avait un problème de qualité de la ressource dans des campements. Il fallait trouver un système de purification de l'eau. Le Sierg a accepté de porter le projet avec la Région Rhône-Alpes et l'agence de l'eau. L'Etat malgache n'a pas souhaité confier la gestion aux usagers et a lancé un appel d'offres pour attribuer le marché à une société de Tananarive qui avait la capacité de répondre. La gestion par cette structure privée n'a pas fonctionné car le système n'était pas suffisamment rentable pour elle. Un système communautaire s'est finalement mis en place progressivement.

La plupart des acteurs souhaitent travailler ensemble. Les financements de l'agence de l'eau viennent compléter les subventions mobilisées quand on arrive à monter un projet avec une commune ou une communauté de communes. L'effet levier peut être important : 5 000 € mobilisés par Pont-en-Royans pour un projet à 100 000, mais bien souvent il s'agit de projets portés par des personnes. C'est le cas pour Pont-en-Royans : suite au départ du maire, les financements se sont arrêtés.

⇒ *Quelle est la politique internationale de la Métro qui gère désormais les services d'eau, d'assainissement et qui constituent des enjeux majeurs ?*

Dans le cadre de la [loi Mapam](#), de nouvelles agglomérations ont été créées au 1^{er} janvier 2015, c'est le cas de la Métropole de Grenoble qui s'est élargie en périmètre territorial mais également en compétences. L'internationale n'a pas été citée comme une compétence obligatoirement transférée à la Métropole. Les élus ont décidé par une délibération métropolitaine du 7 novembre 2014 que les coopérations décentralisées et jumelages resteraient du ressort de la politique des villes (Grenoble, Echirolles) comme outils d'animation territoriale. La métropole développe ses relations internationales à partir des compétences transférées (économie, recherche, innovations) ou des compétences qui sont les siennes (eau, assainissement, déchets). Ces coopérations techniques relèvent d'un positionnement politique. Sur le plan administratif, c'est encore en construction pour savoir qui va mettre en œuvre cette orientation politique. Jusqu'à présent, les collectivités locales ont préféré mettre l'effort sur les nouvelles compétences obligatoires plus que sur les compétences facultatives, pour lesquelles l'organisation prend plus de temps.

A terme, la solidarité internationale devrait être métropolitaine, mais il faut le temps de créer et développer cette politique et éviter les doublons. Il pourrait être intéressant que la métropole s'empare de cette compétence, mais il faut le faire de façon cohérente (avec les 19 coopérations de la Ville de Grenoble) et structurée pour être efficace et ne pas être décrédibilisé.

Concernant le projet à Bethléem, il s'agit d'une coopération portée par la métropole en lien avec la régie d'assainissement de Grenoble mais dont le suivi technique est assuré par la direction des

relations internationales de la Ville de Grenoble. L'idée est bien de défaire le mille-feuille et de disposer de ressources communes sur l'ensemble du territoire, de mutualiser les moyens. La Maison de l'International, par exemple, est un outil mis en place par la ville mais ouvert à tous les acteurs du territoire et du département.

⇒ *Comment mieux coordonner les actions sur le territoire ?*

Le territoire grenoblois est riche et dynamique, il est donc nécessaire de faire un effort de coordination pour partager les expériences, favoriser les synergies et éviter que des acteurs qui interviennent sur un même territoire s'ignorent.

Pour ce faire, à un niveau régional, les assises de la coopération décentralisée sont organisées tous les 2 ans en partenariat avec RESACOOOP. A un niveau plus local et sous l'impulsion de Bernard Macret, la Ville de Grenoble organise les ateliers de la coopération internationale qui se tiennent tous les 6 mois pour rassembler tous les acteurs impliqués dans la solidarité internationale et se connaître, échanger, partager et créer des passerelles, voire même entre différents collègues d'acteurs (universités, privés, chercheurs). Il existe une volonté de faciliter la circulation de l'information à travers la mise en place d'outils par la municipalité comme une plateforme internet et une newsletter.

⇒ *L'appui de l'agence de l'eau : pour qui ? comment ?*

Les financements de l'agence de l'eau s'adressent aux associations et collectivités présentes sur le bassin. Ils sont conditionnés à l'appui d'une collectivité, ce qui peut parfois constituer un frein. L'agence de l'eau est un des rares partenaires à accepter de financer les études⁴, ce qui incite à mener une étude technique claire et précise pour que le projet puisse être mis en œuvre. Les travaux doivent s'accompagner d'actions visant le renforcement de compétences et la sensibilisation des acteurs sur place pour la gestion et l'utilisation de l'eau et pour un retour ici, sur les territoires, pour expliquer l'importance de coopérer et de soutenir ce type de projets.

Une des difficultés pour les petites structures est de faire l'avance de trésorerie. Compte tenu du nombre important de projets soumis à l'agence, le traitement des dossiers peut être relativement long. Généralement, même si l'association est opérateur, les fonds transitent par la collectivité qui transmet le rapport à l'agence qui donne un avis à la collectivité... qui en fait part à l'association. Une mécanique compliquée mais qui fonctionne, même si pour des petites communes qui ont du mal à faire les avances, c'est souvent à l'opérateur de le faire.

⁴ Si le projet est porté par une collectivité, l'agence cofinancera l'étude à hauteur de 80% et les travaux à hauteur de 50%. Si le projet est porté par un acteur associatif, les cofinancements seront respectivement de 65% et de 40%